



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 12 décembre 2022*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 16
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Etienne MILLET – Aurore BRULPORT

## **Objet : Rénovation des locaux du secrétariat de Mairie**

Dans la suite des travaux réalisés en 2021, il est proposé de terminer la rénovation du secrétariat de mairie par des travaux de peinture (suppression de la moquette, toile...), d'électricité et d'agencement (nouvelle banque d'accueil, cloison...). Ces travaux visent en particulier à assurer un meilleur accueil du public et à améliorer la fonctionnalité des locaux pour le personnel communal. Le montant estimatif des dépenses est de 18 350 € HT.

Postes de dépenses	Budget (HT)
<b>Plâtrerie Peinture</b>	4 250,00 €
<b>Agencement banque d'accueil et verrière</b>	11 500,00 €
<b>Electricité</b>	2 600,00 €
<b>Total</b>	<b>18 350,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
<b>État (DETR)</b>	25 %	3 800,00 €
<b>Département du Jura</b>	25 %	3 565,00 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	25 %	3 565,00 €
<b>Autofinancement</b>	25 %	7 420,00 €
		<b>18 350,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation des locaux du secrétariat de Mairie ;
- arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

